



Voisin du dessus refuse réparer dégât des eaux

Par **lilik95**, le **03/07/2013** à **11:36**

Bonjour,
Victime d'un dégât des eaux depuis plus d'un an , l'expert a conclut que la fuite venait de la douche à l'italienne du voisin du dessus .
Le voisin en question ne veut pas faire les travaux de réparation et nous venons d'apprendre qu'il avait mis son appartement en vente !
Que pouvons faire , nous avons peur de ne plus pouvoir faire avancer les choses si son appartement est vendu ?
merci

Par **moisse**, le **03/07/2013** à **17:39**

Bonjour,
Si cela dure depuis un an, on est en droit de supposer que le sinistre est permanent et qu'il doit donc être impossible de remettre en état votre plafond..
J'espère que vous avez avisé le syndic car c'est bien de désigner la douche, mais les évacuations sont rarement privatives et ressortent donc de la responsabilité du syndic représenté par le syndic.
Votre voisin est peut-être innocent et donc pas en mesure d'effectuer des travaux.
Vous pouvez toujours l'inciter à ouvrir un dossier sinistre auprès de son assureur et lui indiquer que lorsque son acheteur sera à son tour mis en cause, il aura un angle d'attaque vis à vis du vendeur cachottier.